



Contrôlé par la Ville de Paris

Secrétariat Technique :

Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris

15, rue Jean-Baptiste Berlier – 75013 PARIS

Correspondant : Damien BALLAND – Tél.01 44 08 97 00

Correspondant AFNOR Certification :

Sébastien KOSTIC - Tél.01 41 62 60 41

Certificat

Certificate

WOTAN ZEMENT

H. SCHNEIDER KG

Portlandzementwerk Wotan

Unten im Hähnchen 1

DE-54579 ÜXHEIM

Allemagne

Usine de : ÜXHEIM

**Reconduction de la marque
NF-LIANTS HYDRAULIQUES**

N° 51.16 du 11.07.2019

est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES (NF002) sur les emballages et lettres de voiture des produits suivants :

**Désignation selon
le référentiel NF002**

**Date
de la 1^{ère} admission**

**Teneur des
constituants**

Norme

CEM I 52,5 R CE NF	04.05.2012		NF EN 197-1 : 2012
CEM I 42,5 R CE NF	22.10.2008		NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-S 42,5 R CE NF	22.05.2019	S31	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-S 42,5 N CE NF	08.07.2010	S30	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/A-LL 32,5 R CE NF	04.05.2012	LL18	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-M (S-LL) 32,5 R CE NF	11.07.2019	LL13 S17	NF EN 197-1 : 2012
CEM III/A 42,5 N CE NF	03.09.2014	S46	NF EN 197-1 : 2012

Certains de ces produits sont également conformes à la norme NF P 15-317 : 2006 (PM), NF P 15-318 : 2006 (CP1 ou CP2), NF P 15-319 : 2014 (ES), pour les caractéristiques complémentaires mentionnées.

Cette décision atteste que ces produits sont certifiés conformes aux normes et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Ce droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.


Directeur Général
Franck LEBEUGLE



008 - 2018/03 -